

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Régie autonome des transports parisiens

Décision n° 2009-07 du 3 avril 2009 portant délégation de pouvoirs du directeur du département BUS, chef de l'établissement BUS, au responsable ressources humaines du département BUS (RATP/bus)

NOR : DEVT0910283S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du département BUS,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 20 septembre 2004 (note n° 5537) au directeur du département BUS, chef de l'établissement BUS, par le président-directeur général,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation au responsable ressources humaines du département BUS pour présider le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du département BUS.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée note de département n° 17 du 1^{er} septembre 2007.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 3 avril 2009.

Le directeur du département bus,
E. TRAMOND